



## Demande de subventions pour le développement durable

### PANNEAUX SOLAIRES ET ACCUMULATEURS - 2026

Contacts	
A remplir uniquement par le propriétaire	
Nom et Prénom:	
Adresse:	
NPA, Lieu:	
Téléphone:	
Email:	
<input type="checkbox"/> Je certifie être le propriétaire du bâtiment faisant l'objet de la demande	

Bâtiment concerné par la demande		
Rue, n°:		
N° de parcelle:	N° ECA du bâtiment:	
Type d'habitation:	<input type="checkbox"/> Individuel	<input type="checkbox"/> Groupé

Versement de l'aide financière à	Zone réservée à l'Administration
Titulaire du compte:	N° de demande:
Nom de l'institution bancaire et adresse:	Date de réception:
Numéro IBAN:	Date de traitement:
<b>Montant de la subvention</b> Panneaux solaires photovoltaïques: CHF 400.- par kWp installé, max. CHF 2'000.- Capteurs solaires thermiques: 10% du coût, max. CHF 2'000.- Accumulateurs d'électricité: 10% du coût, max. CHF 1'500.- 	<input type="checkbox"/> Positif <input type="checkbox"/> Négatif
	Décision:

Planning des travaux subventionnés, dates (mois/an) et coût	
Début des travaux:	/
Mise en service prévue:	/
Coût des travaux selon devis annexé:	
Entreprise mandataire:	

Objet de la demande	
Panneaux solaires <u>PHOTOVOLTAÏQUES</u>	Panneaux solaires <u>THERMIQUES</u>
Bâtiment existant	Bâtiment existant
Nombre de m <sup>2</sup> de l'installation:	Nombre de m <sup>2</sup> de l'installation:
Nombre de kWp de l'installation:	
Accumulateur d'électricité	
Marque:	Modèle:
Capacité de stockage en kWh:	

### Signature

Le/La soussigné-e confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Lieu et date: ..... Signature: .....

*Le détail de la procédure, des conditions d'octroi, des documents obligatoires pour l'octroi de la subvention, de la validité de l'offre et des conditions de paiement figurent en page 3 de ce formulaire.*

## Procédure

- La demande est à adresser au Greffe municipal, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Commune de Cossenay  
Greffé municipal  
Rue Neuve 1, Case postale 31  
1304 Cossenay

Tél: 021.863.22.00  
email: subvention@cossenay.ch

- **Toute demande non datée et non signée sera renvoyée à l'expéditeur.**

- Une copie de la facture des travaux n'est pas nécessaire lors du dépôt de la demande. En revanche, il est indispensable de la fournir pour le paiement de la subvention.

## Conditions d'octroi

- Être propriétaire d'un bien-fonds sur la Commune de Cossenay et y résider
- Limité à une seule subvention par année et par propriétaire
- Si les travaux ne sont pas commandés chez une entreprise dont le siège ou une succursale se trouve sur le territoire communal, diminution de 20% du montant de la subvention.
- Bâtiments existants: Construits avant la loi vaudoise sur l'énergie en août 2014.
- Demande adressée dans un délai maximum de deux mois après commande des travaux

## Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention

- Devis avec mention du nombre de panneaux à poser, ainsi que la surface
- Plan d'implantation/croquis/photomontage
- Formulaire d'annonce pour subvention cantonale et autorisation municipale

## Validité de l'offre et conditions de paiement

**Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après la fin des travaux et dès réception de la preuve de paiement de ceux-ci, pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée. Le délai d'octroi de la subvention est, en principe, de trois mois après la présentation et le paiement attesté des factures.**

## Recours

Les décisions de la Municipalité relatives à l'octroi ou au refus de subventions sont susceptibles d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, dans les 30 jours suivant la communication de la décision attaquée.